

Saint Ouen Marchefroy. Conseil Municipal du vendredi 24 mars 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le vendredi 24 mars 2017 à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Sont Présents : Isabelle BERARD, Aline HARDEMAN, Christine LEFRANCOIS, Jean Dominique CLEMENT, Thierry FRANCOIS, PAIN Jacques, Gérard LESUEUR, Gérald SAVAL, SIMON Marc

Absents excusés :

Absent :

Secrétaire de séance : Christine LEFRANCOIS

Date de convocation : le 17 mars 2017

. Autorisation de sortie du territoire

Echéance du 15 janvier 2017

L'article 371-6 du code civil prévoit désormais l'obligation pour tout mineur qui voyage sans un représentant légal de justifier d'une autorisation préalable d'un titulaire de l'autorité parentale pour sortir du territoire français. Le décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 précise les conditions d'application de ce dispositif et, en particulier, prévoit l'utilisation de [l'imprimé CERFA n° 15646*01](#). Il fixe la date d'entrée en vigueur du dispositif au 15 janvier 2017.

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire ; les communes peuvent toutefois informer utilement les usagers et, le cas échéant, mettre le formulaire CERFA à la disposition des personnes qui ne disposeraient pas d'un accès à internet ou d'une imprimante.

► [Circulaire n° INTD1638914C](#) du 29 décembre 2016 relative aux conditions de sortie du territoire national des mineurs

. Participation citoyenne

Après débats concernant la mise en place du dispositif « participation citoyenne », le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne veut pas que ce dispositif soit mis en place sur le territoire de la commune de Saint Ouen Marchefroy.

. Routes départementales :

Le Conseil Départemental souhaite transférer certaines routes départementales aux communes.

Départementales transférées : 136B, 302, 302.4, 136.b , 302.2

Départementales déclassées en C5 : D302.3

Départementale D302.7 pas transférable

Compensation :

- Versement d'une soulte équivalente à 12 000 € du km
- Reprise de la couche de roulement 136b sortie du village sur 1 km
- Continuité de la Rue du moulin
- Programme 2018 : Aménagement du carrefour rue st Martin

Après débats, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les compensations proposées par le Conseil Départemental.

. Restauration de l'Eglise de Saint Ouen Marchefroy : Avant Projet Sommaire

- **Chapitre1 : Restauration du clocher : avant- projet sommaire juillet 2016**
- **Les montants annoncés ne sont que des estimations et pourront être modifiés lors de la présentation de l'avant-projet définitif**

Echafaudages, installations, protections:	45 197.00 €
Couverture en ardoise, compris voliges et plombs. Réfection à neuf de la couverture:	75 636.00 €
Charpente	42 872.00 €
Maçonnerie : rejointoiement de l'ensemble des façades 632 m2	79 940.00 €
Total travaux clocher HT	243 645.00 €
Maîtrise d'œuvre 10%	24 364.50 €
Coordonnateur SPS	4 872.90 €
Total opération HT	272 882.40 €
TVA 20%	54 576.48 €
Total opération TTC	327 458.88 €

Chapitre 4 : Eclairage intérieur

- **Les montants annoncés ne sont que des estimations et pourront être modifiés lors de la présentation de l'avant-projet définitif**

Total travaux HT	25 280.00 €
Maîtrise d'œuvre	6 000.00 €
Total opération HT	31 280.00 €
TVA 20%	6 256.00 €
Total opération TTC	37 536.00 €

Le Conseil Municipal décide, après débats, à l'unanimité

- d'adopter le projet de restauration de l'église selon l'avant- projet sommaire juillet 2016
- Chapitre 1 : restauration du clocher pour un montant de 327458.88 € TTC . Il s'agit d'une estimation
- Chapitre 4 : éclairage intérieur pour un montant 37536.00 € TTC. Il s'agit d'une estimation
- de déposer le permis de construire
- de délibérer pour l'adoption définitive du projet de restauration de l'église une fois fixé l'établissement de l'avant- projet définitif
- d'autoriser le Maire à demander toutes les subventions auprès des services concernés. Le montant de celles-ci pouvant atteindre 80 % du montant HT.
- de lancer une souscription pour la rénovation de l'église en lien avec la Fondation du Patrimoine et l'association Musique Eglise

. Délibérations

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'encaissement du chèque correspondant au remboursement suite au sinistre de la chaudière d'un montant de 270.00 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'encaissement du chèque correspondant au remboursement EDF pour un montant de 29.77 €.

La séance est levée à 23h15

DUMAS Philippe

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi : 10 h – 13 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: mairie.saintouenmarchefroy.@wanadoo.fr

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>

Médiathèque de Berchères sur Vesgre :

lundi 16h30/18h30

mercredi 15h/19h

vendredi 16h30/18h30

samedi 10h30/12h20

Tel : 02 37 65 98 92